

## Séance du 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 06/07/2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, CREUSET Thierry, LEROUX Pascal, LOUCHART André, CHIVOT Daniel, BECQUET Francis, ISRAEL Pascal, Mmes BARBIER Stéphanie, PLATEL Anne, DELAVIGNE Véronique, AVISSE CUVIER Elise, BOCLET Laure, PAPIN Caroline.

Étaient absentes excusées : Mme NOEL Stéphanie ayant donné procuration à M. LOUCHART Stéphanie, Mme FREMANGER Valérie ayant donné procuration à M. ISRAEL Pascal, MM. BOULANGER Carol, LEGER Thomas, POTEI Pascal.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### **Ordre du jour :**

- 1) Adoption des comptes rendus du 4 avril et du 15 mai 2023
- 2) Convention avec le SIEP n°05/2023
- 3) Délibérations :
  - Acquisition des parcelles cadastrées Z848 et Z849 à CALIPSO
  - Révision du tarif de la nuitée pour les mini-camps de l'accueil de loisirs
  - Demande de participation financière au fonctionnement du SMUR d'EU
  - Adhésion au groupement de commandes « usages numériques »
- 4) Travaux d'aménagement de la place Jean Jaurès
- 5) Création de postes et modification du tableau des effectifs
- 6) Instauration des tickets repas pour le personnel
- 7) Rapport des commissions
- 8) Divers

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Michel MAVIOU** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **1) ADOPTION DES COMPTES RENDUS DU 4 AVRIL ET DU 15 MAI 2023**

Chaque conseiller ayant reçu les précédents comptes rendus, Mme le maire demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant soulevée, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

### **2) CONVENTION AVEC LE SIEP N°05/2023**

Mme le maire explique que dans le cadre de l'aménagement de la place le Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie va engager le renouvellement du réseau d'eau potable sur la place, notamment du côté impair ainsi que le remplacement des bornes incendie. La défense incendie étant de la compétence communale, le SIEP propose une convention pour le financement des bornes incendie. Le coût HT est de 1 230 € pour une bouche incendie et de 2 030 € pour un poteau. La TVA est prise en charge par le SIEP. Mme le maire explique que le choix entre une bouche d'incendie ou un poteau sera fait par la collectivité au moment des travaux.

Après délibération, le conseil municipal accepte la convention et autorise Mme le maire à la signer.

### **3) DELIBERATIONS**

- Acquisition des parcelles cadastrées Z848 et Z849 à CALIPSO

Mme le maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la rue Victor Hugo, et plus particulièrement dans le secteur de la gare, le conseil municipal a décidé d'acquérir, en 2017, les parcelles cadastrées Z848 et Z849 à la CAVIM, tout en instaurant une servitude de passage au profit de cette dernière, et que l'acte de vente n'a pas été signé à cette époque.

Aujourd'hui c'est la société CALIPSO qui est propriétaire de ces parcelles, et elle souhaiterait régulariser la situation. De plus il n'y a plus d'activités sur le site de Feuquières, et il n'y a donc plus lieu d'instaurer une servitude, c'est pourquoi il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération autorisant l'acquisition de ces parcelles sans servitude. Mme le maire rappelle que le prix d'achat avait été fixé à 6,80 € le m<sup>2</sup> soit 4 372,40 € pour 643 m<sup>2</sup>.

Après délibération le conseil municipal accepte et autorise Mme le maire à signer les documents relatifs à cette transaction.

- Révision du tarif de la nuitée pour les mini-camps de l'accueil de loisirs

Mme le maire informe l'assemblée que le tarif actuel est de 3€ la nuitée pour tous les enfants, et que ce tarif n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années. Elle propose donc de le fixer à 4,50 € pour les enfants de Feuquières et 5,50 € pour les enfants de l'extérieur. Mme PAPIN demande si ce tarif sera modulé en fonction du quotient familial des familles, que ce tarif pourrait entraîner la non-participation d'enfants aux mini-séjours. Mme le maire lui répond que seuls les tarifs journée de l'accueil de loisirs sont modulés, qu'il est toujours possible pour les familles de solliciter l'aide du CCAS pour les camps.

Après délibération, la proposition est acceptée par 16 voix « POUR » et une abstention (Mme PAPIN).

- Demande de participation financière au fonctionnement du SMUR d'EU

Mme le maire donne lecture de la lettre de la mairie de la ville d'Eu qui s'est engagée à supporter une partie des frais engagés par le SDIS afin de maintenir le SMUR dans la région eudoise, tant dans la Seine-Maritime que dans la Somme. Vu la charge financière que cela engendre, la ville d'Eu a décidé de répartir cette dépense à toutes les communes desservies par ce service, à raison d'une contribution qui repose sur le volontariat, fixée à 0,50 € par habitant. Ce qui représenterait pour la commune de Feuquières-en-Vimeu 1250 €, sachant qu'il est intervenu 2 fois dans la commune en 2022. Mme le maire propose plutôt de verser une subvention pour aider au fonctionnement du SMUR.

Après délibération, le conseil décide de verser une subvention de 300 € par 15 voix « POUR », un voix « CONTRE » (M. CHIVOT) et une abstention (M. BECQUET).

- Adhésion au groupement de commandes « usages numériques »

Mme le maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère depuis plusieurs années au groupement de commandes de téléphonie fixe et mobile géré par le syndicat mixte Somme Numérique afin de profiter de meilleurs tarifs. Le marché arrive à échéance au 31/12/2023, c'est pourquoi il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération si la commune souhaite encore se joindre au groupement de commandes. Elle précise que le nouveau marché proposera également les technologies et moyens d'impression, toutefois ce dernier volet ne sera pas retenu par la commune puisque le contrat actuel a été passé en mars 2022 et qu'il a une durée de 5 ans.

Après délibération le conseil accepte de rejoindre le groupement de commandes et autorise Mme le maire à signer la convention.

#### **4) AMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN JAURES**

Mme le maire informe l'assemblée que la subvention sollicitée au titre de la DETR de 350 000 € n'a pas été acceptée. Elle rappelle que les frais de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 122 880 € HT et les travaux à 1 920 00 € H.T soit un total de 2 042 880 €.

Elle précise également que l'appel d'offres pour les travaux ne sera lancé qu'à la rentrée de septembre, ce qui donnera un début de travaux en novembre.

Afin de compenser la perte de cette subvention, elle propose, comme cela avait été évoqué lors du vote du budget, de solliciter la subvention du Conseil Départemental au titre du fonds d'appui des communes pour un montant de 300 000 €, puis de solliciter le fonds vert à hauteur de 285 000 € au lieu de 226 000 € initialement prévu.

Dans ce cas le plan de financement s'établirait comme suit :

Maîtrise d'œuvre	122 880 € HT
Montant des travaux :	1 920 000 € HT
Total	2 042 880 € HT
- Subvention Conseil Régional	960 000 €
- Subvention Conseil Départemental	300 000 €
- Subvention fonds vert	350 000 €

Soit un total de 78,81 % de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, et charge Mme le maire de solliciter les subventions.

#### **5) CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mme le maire informe l'assemblée que suite au tableau des avancements de grade pour 2023, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter de septembre 2023, puis suite aux résultats de la promotion interne il est nécessaire de créer un poste de rédacteur à temps complet à compte du mois d'octobre.

En conséquence le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Dont TNC
Filière administrative Attaché Adjoint administratif	Attaché Rédacteur Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif	1 2 1 1	1
Filière technique Technicien territorial Agent de maîtrise Adjoint technique	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint technique	1 5 1 3 8	1 5
Filière sociale ATSEM	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe ATSEM	2 1	1
Filière animation Animateur Adjoint d'animation	Animateur territorial Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint d'animation	1 1 2	2

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la création des postes cités ci-dessus et valide la modification du tableau des effectifs.

#### **6) INSTAURATION DE TICKETS REPAS POUR LE PERSONNEL**

Mme le maire explique à l'assemblée que lors de la commission du personnel, une demande a été formulée afin de solliciter la mise en place de tickets repas au profit des agents. Le principe est d'attribuer mensuellement des tickets repas aux agents selon leur temps de travail, de financer à hauteur de 50% les tickets, les 50% restants étant à charge de l'agent.

Une simulation a été faite sur la base d'une valeur de 8€ le ticket repas. Cela représenterait une charge pour la collectivité d'environ 21 200 € par an. Elle précise que les agents qui pourraient en bénéficier seraient les agents stagiaires, titulaires, les apprentis et les agents contractuels recrutés sur un long terme (minimum 12 mois).

Enfin elle précise que ce dispositif permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat des agents dans les circonstances économiques actuelles.

Enfin elle informe aussi l'assemblée qu'au niveau du repas de fin d'année, il a été constaté qu'il y a de moins en moins de participants aussi bien au niveau des agents que des élus, et qu'il serait peut-être préférable d'offrir un apéritif dinatoire lors de la remise de la carte cadeau et supprimer le repas dansant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'instauration de tickets repas pour le personnel à compter de septembre 2023.

## **7) RAPPORT DES COMMISSIONS**

✓ M. CUVIER informe l'assemblée que les travaux de rénovation de la cour de l'école ont débuté le 10 juillet. Une fosse sous l'ancien garage à vélos a été découverte lors de la démolition de ce dernier. Un devis sera envoyé pour le comblement de la fosse.

La remise en peinture de l'école primaire commencera le 13 juillet et que les travaux devraient être terminés pour le 15 août : ce seront les circulations et les escaliers qui seront repeints en premier. Pour la suite une décision sera prise à la rentrée, à savoir si des classes sont repeintes uniquement aux vacances ou si on profite des classes disponibles pour repeindre une à une les classes.

✓ M. MAVIOU informe l'assemblée que la couche de roulement a été réalisée rue Henri Barbusse. Il est fait remarquer que la mise à niveau des tampons n'est pas toujours satisfaisante. Mme PAPIN demande si les places de stationnement seront marquées au sol car les véhicules sont régulièrement stationnés sur les trottoirs et empêchent le déplacement des piétons, M. MAVIOU lui répond que ce n'est pas prévu

✓ Mme BARBIER informe l'assemblée qu'elle a assisté à la 2<sup>ème</sup> réunion du PNR sur les villages courtils. Le dossier relatif au tour de ville, réalisé par la commission environnement, a été transmis à la personne chargée de mission par le PNR afin d'avoir son avis et des conseils. Elle sera sur site les semaines 28 et 34.

✓ Mme PLATEL remercie les membres de l'assemblée qui ont été présents et apporté leur aide lors de la fête du sport, elle rend compte de cette journée : satisfaction de l'ensemble des participants (organisateurs, associations, visiteurs).

Mme PLATEL rappelle les événements à venir des 13 et 14 juillet, et informe l'assemblée que le challenge Bryan Rimbaut est en cours de préparation.

✓ Mme le maire informe l'assemblée qu'à compter de cette année les modalités d'inscription aux repas des aînés seront modifiées. La distribution des invitations n'aura plus lieu, les personnes âgées de 62 ans et plus doivent venir s'inscrire directement en mairie ou par téléphone avant le 15 septembre.

## **8) DIVERS**

↳ Mme AVISSE CUVIER rend compte du conseil d'école de l'école maternelle. La liste des travaux à réaliser pendant les vacances a été envoyée par mail à la mairie. Mme la directrice demande comment va être remplacée l'ATSEM qui a demandé une disponibilité, et souhaiterait participer au recrutement de la personne. Enfin elle informe que la directrice n'a pas souhaité communiquer les listes des classes pour la rentrée car il y a toujours des mouvements pendant les vacances.

↳ M. ISRAEL signale la présence de 2 personnes qui ont pris des photos de son puits pour le Patrimoine du littoral ;

↳ M. BECQUET signale qu'une haie de houx rue Camille Desmoulins empiète sur tout le trottoir, et qu'il faudrait demander au propriétaire de l'arracher ou la tailler.

↳ Mme PAPIN informe l'assemblée qu'elle a été conviée à la soirée organisée par les jeunes afin de présenter aux parents leurs activités. Elle tient à remercier les animateurs en charge du pôle jeunes pour leur travail.

Elle informe également l'assemblée que le bâtiment du SIEP a été inondé, qu'il a subi des dégâts importants, que le personnel vient seulement de réintégrer les locaux et récupérer toutes les connexions.

↳ Mme BARBIER signale que des administrés lui ont fait remarquer que la petite barrière du cimetière Chemin des Terres à l'Eau est toujours fermée. M. CUVIER répond qu'elle a été ouverte pendant les travaux mais qu'en général ce portillon est toujours fermé pour qu'il n'y ait pas de véhicules stationnés le long du chemin, qui gêneraient la circulation, notamment des tracteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h10.

Le maire,  
Maryline HECKMANN

